

# La Bretesche – Bretagne

## Informations pratiques

### Horaires

Arrivée à partir de 16h00 – Départ avant 10h00

**En cas d'arrivée en dehors des horaires indiqués ou problèmes graves, prévenir Madame BRIAND au 06.84.48.76.51.**

**Les Clés sont à retirer au Comité d'Entreprise et doivent être rendues dès votre retour.**

### Adresse :

« Les Cottages de la Bretesche »

Cottage n°25

44780 MISSILLAC

### A noter :

- × Interdiction de fumer dans la chambre
- × Interdiction de faire des barbecues
- × Pas de laverie dans la résidence; pour connaître l'adresse, contacter Mme BRIAND

### A savoir :

- × Linge de maison et draps non fournis.
- × Couvertures sur place
- × Télévision
- × Lave-vaisselle

# La Bretesche – Bretagne

## *Hébergement*

### Hébergement

### Activités dans la résidence

Maisonnette 4 personnes

× Golf de 18 trous (payant)

- × 1 chambre avec 2 lits simples au 1<sup>er</sup> étage (transformable en un lit 2 personnes)

- × Séjour avec un canapé lit

Les cottages sont situés dans un parc boisé et entourés de grands arbres séculaires, dans un domaine de 115 hectares.

# La Bretesche – Bretagne

## A visiter !

La Bretesche est situé en Bretagne.

### A visiter :

Parc Naturel Régional de Brière et alentours

- Randonnée (à pied, à cheval, à vélo ou en canoë) – 700km d'itinéraires aménagés et balisés
- Observer les oiseaux (terre de prédilections) – sites d'observation / balade dans la réserve – jouer avec les oiseaux
- Marais et lieux de visites (balades en barque / en calèche, musée de la marine en bois du brivet, clocher de Saint-Lyphard, châteaux, réserve naturelle régionale Marais de Brière, balades guidées, parcs et jardins)
- Location de vélos, équitation, canoës / Kayak, pêche, accrobranche, plages, étangs, piscines ...

Plus d'informations : [www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr)

Pour plus d'informations concernant Missillac, [www.missillac.fr/index.html](http://www.missillac.fr/index.html)

La Roche Bernard : [www.tourisme-arc-sud-bretagne.com](http://www.tourisme-arc-sud-bretagne.com)

La Baule : [www.labaule.fr](http://www.labaule.fr)

- × Visites et découvertes (Musée Aéronautique de la Presqu'île Côte d'Amour, Tropicarium Bosaï, petit train de la Baule (La Baule – Pornichet), châteaux ...)
- × Lieux phares (forêt d'Escoublac (parcours de santé), parc des Dryades, skate, square multisport ...)
- × Nocturne (casino, discothèques, bowling)
- × Loisirs (plages, golf, circuit touristique en hélicoptère, baptême de l'air ...)
- × Randonnée

Guérande : [www.ot-guerande.fr](http://www.ot-guerande.fr)

- × Patrimoines (ville d'Art et d'Histoire, cité médiévale, faubourg et villages)
- × Les Marais salants (fonctionnement d'une saline, visites des Marais salants de Guérande)
- × Châteaux, musées de Guérande
- × Visites et loisirs (parcs animaliers, parcs aventures, jardins, pêche, centres aquatiques, karting, quad ...)

# La Bretesche – Bretagne

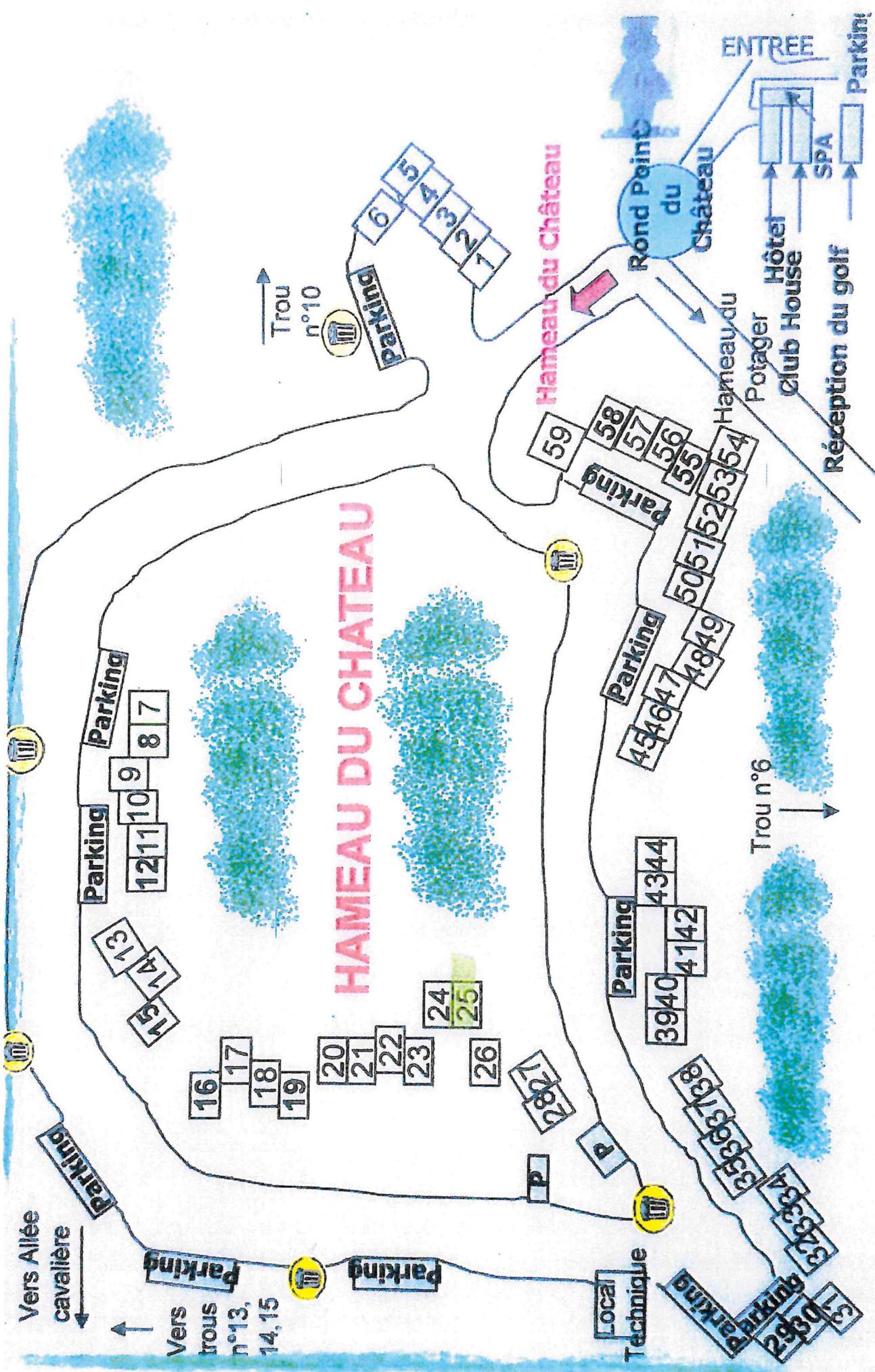
*Plans et photos*

Plan La Bretesche



Plan de la Résidence





# HAMEAU DU CHATEAU

Hameau du Château

Rond Point du Château

ENTREE

Hôtel  
Club House

SPA

Réception du golf

Potager

Hameau du

Trou n°6

Trou n°10

Vers Allée cavalière

Vers trous n°13, 14, 15

Local Technique

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Abécédàire du bien vivre ensemble

### **Barbecue**

Non autorisés

### **Chats**

Ne pas les nourrir

Pas de divagation des animaux non stérilisés

### **Chiens**

Tenus en laisse dans le Hameau

Ramassage des crottes obligatoire

### **Mégots et détritux**

Ne pas les jeter par terre

### **Poubelles**

Un tri sélectif est parfaitement organisé, veiller à le respecter (+ compost et déchets verts dans certaines unités)

### **Tenue**

Elle sera décente pour tout déplacement dans le domaine (ni maillot de bain, ni torse nu)

### **Terrasses**

Elles ne doivent pas servir de lieu de stockage ni d'étendage de linge

### **Mobilier Extérieur**

Ne pas emprunter le mobilier des terrasses voisines

### **Spots Extérieurs**

Veiller à leur intensité de manière à ne pas gêner l'entourage avec une orientation sur la terrasse uniquement. Eviter des horaires tardifs.

### **Travaux**

Le règlement de copropriété stipule une interdiction de travaux du 1er juillet au 31 août.

Une tolérance est envisageable avant le 14 juillet et après le 15 août

### **Voitures**

Leur lavage n'est pas autorisé

La vitesse maximum 20 km/heure

Pas de stationnement sur les pelouses Priorité aux golfeurs au rond-point du château

### **Numéros utiles si :**

Frelons

« Chiens perdus sans collier »